

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

INSTRUMENT D'ADHESION PAR LA REPUBLIQUE DU BURUNDI A
LA CONVENTION DE BONN SUR LA CONSERVATION DES
ESPECES MIGRATRICES APPARTENANT A
LA FAUNE SAUVAGE.

NOUS Pierre NKURUNZIZA,

PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI,

Ayant vu et examiné la Convention de BONN sur la Conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage ;

L'avons approuvée et l'approuvons en toutes et chacune de ses parties en vertu des dispositions qui y sont contenues, et conformément à la législation en vigueur au Burundi ;

Déclarons y adhérer formellement et sans réserve ;

Promettons qu'elle sera intégralement et inviolablement observée ;

EN FOI DE QUOI, Nous avons signé et donné le présent Instrument de ratification revêtu du Sceau de la République.

Fait à Bujumbura, le 15 février 2008,

Pierre NKURUNZIZA,

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU ET SCELLE DU Sceau de la REPUBLIQUE,

LE MINISTRE DE LA JUSTICE ET LE GARDE DES SCEAUX,



(Handwritten signature)
15.2.2008

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

INSTRUMENT D'ADHESION PAR LA REPUBLIQUE DU BURUNDI A
LA CONVENTION DE BONN SUR LA CONSERVATION DES
ESPECES MIGRATRICES APPARTENANT A
LA FAUNE SAUVAGE.

NOUS Pierre NKURUNZIZA,

PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI,

Ayant vu et examiné la Convention de BONN sur la Conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage ;

L'avons approuvée et l'approuvons en toutes et chacune de ses parties en vertu des dispositions qui y sont contenues, et conformément à la législation en vigueur au Burundi ;

Déclarons y adhérer formellement et sans réserve ;

Promettons qu'elle sera intégralement et inviolablement observée ;

EN FOI DE QUOI, Nous avons signé et donné le présent Instrument de ratification revêtu du Sceau de la République.

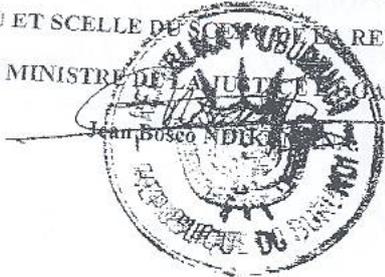
Fait à Bujumbura, le 15 février 2008,

Pierre NKURUNZIZA.

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU ET SCELE DE SCELLE DE LA REPUBLIQUE,

LE MINISTRE DE LA JUSTICE ET LA GARDE DES SCEAUX,



Handwritten signature and date: 15.2.2008